

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2362

présenté par

Mme Orliac, M. Claireaux, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, Mme Dubié, M. Falorni,
M. Giacobbi, M. Giraud, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, M. Moignard,
M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzenberg et M. Tourret

ARTICLE 12 BIS

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante :

« Ce contrat est proposé à tous les acteurs de santé présents sur le territoire concerné. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir l'obligation de la proposition des contrats de santé à tous les acteurs de santé présents sur le territoire concerné.